

Du 14 juin 2024, convocation par écrit et par courriel pour le lundi 24 juin 2024 à 20 h 30 à la salle du Conseil.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Aurore Caro, Maire.

Présents : Mme Caro, M. Migeon, Mme Perol, M. Despérelle, Mme Roussel, M. Simonnet, M. Rabier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Courtemanche, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Delorme, Mme Le Berre, Mme Guevaer, Mme Bazin, M. Breysse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Breysse

Absents excusés représentés :

Mme Beaupuis avait donné pouvoir à Mme Roussel

M. Panefieu avait donné pouvoir à M. Guinard

M. Ollivier avait donné pouvoir à Mme Bazin

Mme Monaco avait donné pouvoir à M. Migeon

M. Camus avait donné pouvoir à M. Dalmat

Mme Jaunet avait donné pouvoir à Mme Caro

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Le 14 mai 2024 : Réunion de sécurité pour le Festival Festicolor portant sur l'organisation de la manifestation ;

Monsieur Migeon informe de la présence du SDIS, de la Gendarmerie, de la Police municipale et des services de la ville autour des organisateurs et bénévoles du Festival Festicolor. Un dossier relatif à la sécurité avait été transmis en amont aux participants et la réunion s'est parfaitement déroulée.

Les 17 mai et 19 juin 2024 : Réunion sur la Flamme Olympique portant notamment sur le stationnement des commerçants ; la sécurisation et bénévoles ; la communication et le défilé des associations ;

Madame Bazin évoque une centaine de personnes présentes à la réunion du 19 juin organisée par la ville, rassemblant notamment des représentants des associations, des bénévoles et des commerçants locaux impliqués dans les festivités autour de la Flamme Olympique. Le déroulé de la journée du 10 juillet, les différentes animations et leur organisation ont ainsi été abordés, permettant de préciser les points à éclaircir et de recueillir les remarques des participants.

Madame Bazin souligne l'engouement suscité par cet événement unique et le bon déroulement de la réunion.

Le 24 mai 2024 : Fête des voisins - Comité de quartier de la Nivelles ;

Madame Roussel fait part de la participation d'une trentaine de personnes pour ce repas partagé qui a bénéficié d'une météo relativement clémente et qui fut un moment très sympathique.

Madame Caro remercie le Comité de quartier pour son engagement.

Le 25 mai 2024 : Commissions conjointes « Tourisme/Identité de Ville » - « Communication/Promotion de la Ville » - « Culture » portant notamment sur les Écoutes ; le passage de la Flamme Olympique ; le partage des projets – événements et sujets préparés en Groupe Culture ; la participation aux prochains événements ; le collectif des locaux motiv ; la commande des pièces de monnaie de Paris ; l'Office de Tourisme ;

Madame Villette informe de la parution des Écoutes mi-juillet avec un dossier spécial sur le patrimoine. Un point a également été fait sur la communication autour du passage de la Flamme Olympique le 10 juillet prochain.

Madame Bazin indique la récente livraison des pièces de la Monnaie de Paris et de la convention à passer avec l'Office de Tourisme pour leur mise en vente avant le 10 juillet. Les visites guidées proposées par l'Office de Tourisme pendant la période estivale ont été évoquées.

Monsieur Breysse présente la Route des Illustres qui sera inaugurée le 14 juillet prochain à 18h00 et qui met en lumière des personnalités marquantes de la ville. Des panneaux explicatifs guideront les promeneurs. Les contes au jardin reprendront pour leur part à la Monnaie pendant le mois de juillet parmi les différentes animations de Festiv'été.

Monsieur Breysse indique également la poursuite des dioramas à la rentrée et de nouvelles actions autour du patrimoine.

Le 25 mai 2024 : Remise des cartes d'électeurs et du livret de Citoyenneté aux jeunes électeurs ;

Madame Caro évoque une belle manifestation pour mettre en valeur près de 150 jeunes appelés à voter pour la première fois à l'occasion des élections européennes 2024. Madame Martin en tant que Sénatrice a tenu à féliciter et à encourager les jeunes citoyens en rappelant l'importance du droit de vote.

Le 27 mai 2024 : Commission « Scolaire » portant sur l'examen des demandes de dérogation scolaire ;

Monsieur Despérelle évoque les situations types qui peuvent amener les parents à solliciter une dérogation scolaire. Il précise qu'une seule situation n'a pas eu de suite favorable sur l'ensemble des demandes étudiées en commission.

Le 27 mai 2024 : Réunion de la Réserve communale de sécurité civile ;

Monsieur Migeon informe de la tenue de la première réunion rassemblant les bénévoles constituant la nouvelle Réserve communale de sécurité civile de la ville à cette occasion. Il a été rappelé le rôle des réservistes lors de crises ou d'événements majeurs à affronter, notamment en soutien auprès des populations. Le règlement intérieur de la réserve et les engagements de chacun ont été expliqués.

Madame Caro se félicite que la Réserve regroupe 30 personnes dont elle salue l'engagement. Elle remercie également la Police municipale qui en assure l'encadrement.

Le 28 mai 2024 : Après-midi Guinguette pour les Aînés ;

Madame Perol évoque une météo pluvieuse qui a contraint à un repli salle des fêtes en lieu et place du parc de la mairie. Pour autant, l'après-midi guinguette a été un franc succès qui a rassemblé plus de 120 personnes âgées, avec orchestre et collation festive, dans une décoration inspirée des Jeux Olympiques. Un grand merci aux élus et aux agents mobilisés pour cet événement.

Madame Perol rappelle également la signature, en matinée de cette même journée, de la convention avec Madame la Procureure de la République pour la tenue d'audiences de justice délocalisées dans la Maison France Services de la ville. Une permanence se tiendra un jeudi par mois à compter de septembre.

Madame Caro indique que Meung-sur-Loire est la troisième et dernière commune du département à avoir pu bénéficier de cette opportunité. Les délits routiers y seront notamment jugés.

Du 29 mai au 2 juin 2024 : Accueil des Anglais - Comité de Jumelage Lymm/Meung ;

Madame Roussel fait part de la venue de la délégation de Lymm, avec une météo peu clémente qui a demandé des adaptations, notamment le 29 au soir avec un repli salle Alain Corneau en lieu et place de La Capitainerie.

Cette rencontre 2024 aura néanmoins permis d'agréables visites, dont Chambord et Chaumont sur Loire, sans oublier le traditionnel repas de gala du midi.

Le 29 mai 2024 : Commissions conjointes « Travaux/Voirie/Eau » - « Urbanisme/ Cimetière/ Patrimoine » « Bâtiments/Accessibilité » portant sur l'avancement des travaux 2024 ; les dossiers d'urbanisme ; l'échange sur la stratégie d'entretien du patrimoine et de l'espace public ;

Monsieur Rabier indique l'achèvement de la piste cyclable et évoque les chantiers en cours. Il informe de la fin des travaux programmés de la Porte d'Amont. Toutefois, une poutre du 1^{er} étage a été identifiée comme devant être remplacée, ce qui devrait intervenir prochainement.

Monsieur Langer fait état de deux promesses de vente en cours sur la ZAC des Tertres. Le démarrage de la commercialisation reste néanmoins timide.

Monsieur DALMAT apporte des précisions sur les travaux de l'école des Potières et sa rénovation thermique. Il évoque également les aménagements nécessaires à l'installation de la Police municipale dans les locaux du CCAS.

Du 30 mai au 1^{er} juin 2024 : Festival Festicolor (21^{ème} édition) ;

Monsieur Breyse souligne une très belle édition 2024 malgré la météo. Le public était au rendez-vous dans une ambiance festive. Il évoque notamment l'Harmonie, le show survolté de Cali, la participation des écoles le jeudi avec la Vache qui rock...

Monsieur Despérelle témoigne de la satisfaction des écoles à être associées au festival Festicolor. La Vache qui rock a été une réussite. Tous les enfants des écoles primaires ont pu participer et les instituteurs étaient particulièrement impliqués.

Madame Caro remercie chaleureusement les associations et les bénévoles pour cette belle réussite et met en exergue la nécessité de les soutenir. La question du financement des associations culturelles est cruciale pour la pérennité de tels événements et elle se réjouit de l'obtention d'une

subvention exceptionnelle de 5 000 € en soutien du festival FESTICOLOR, en plus de la subvention régionale 2024.

Le 31 mai 2024 : Inauguration du Jardin des Roses ;

Madame Bazin informe de la création d'un Jardin des Roses par le Château de Meung pour offrir une pause détente aux visiteurs. Toutes les variétés présentées portent des noms d'écrivains, en écho à Jehan de Meung, François Villon et Gaston Couté.

Le 1^{er} juin 2024 : Hommage à Marie-Noëlle DESPÉRELLE-THÉRY ;

Madame Caro rappelle que Madame Despérelle-Théry est une figure emblématique de la ville, impliquée de nombreuses années au CLSH, puis au Cercle d'escrime où elle forma de nombreux champions. Madame Martin, alors Maire, s'était engagée à lui rendre hommage, et c'est avec émotion que Madame Caro a poursuivi dans ce sens. Les nombreux jeunes présents le 1^{er} juin dernier ont été un bel hommage. Elle remercie les services pour leur implication dans cette organisation.

Monsieur Despérelle témoigne de la présence d'anciens escrimeurs, plus de cent, venus en nombre de toute la France et même de l'étranger pour lui rendre hommage. Ce moment de partage avec les anciens a été très fort, évoquant les souvenirs des moments passés en compétition avec Madame Despérelle-Théry à leur côté. Beaucoup ont pris date et manifesté le souhait de se retrouver chaque année.

Le 6 juin 2024 : Soirée de remerciements aux souscripteurs de la Porte d'Amont ;

Monsieur Breysse souligne la grande affluence des invités, avec la plupart des souscripteurs présents, ainsi que les différents partenaires institutionnels et entreprises. La remise du premier clou a été le symbole de l'événement. Un beau moment partagé autour de ce patrimoine emblématique de la ville et une soirée très appréciée par tous. Merci à chacun.

Madame Caro remercie à son tour tous les services qui ont œuvré pour la réalisation de cette magnifique soirée avec une ambiance magique.

Le 7 juin 2024 : Distribution des médailles et des housses de sacs réfléchissantes dans les écoles ;

Monsieur Despérelle évoque un événement traditionnel dans le cadre du CME. Cette année ce sont des housses de sacs réfléchissantes qui ont été distribuées à tous les enfants des écoles primaires au lieu des habituels gilets. Chacun a également reçu une médaille gravée en bois commémorative du passage de la Flamme, avec un ruban au couleur de la France. Les enfants ont beaucoup apprécié.

Le 7 juin 2024 : Cellule de veille ;

Madame Perol présente la Cellule de Veille qui regroupe les villes de Chaingy, Saint-Ay, Huisseau-sur-Mauves, Charsonville, Baccon et Meung-sur-Loire, en présence des partenaires parties prenantes, notamment le service social départemental, les écoles, le CCAS, la Police municipale et la Gendarmerie. La démarche relève de la prévention et permet l'étude des dossiers de jeunes jusqu'à 18 ans qui ont besoin d'un accompagnement.

Madame Caro précise la tenue de 2 à 3 rencontres par an et l'importance d'agir le plus en amont possible afin de prévenir la délinquance.

Le 7 juin 2024 : Fête des voisins - Comité de quartier des Potières ;

Madame Roussel fait part du repas partagé convivial de la Fête des voisins des Potières. Elle regrette toutefois le peu de familles présentes.

Le 10 juin 2024 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur les demandes d'aides financières et l'intervention de Madame Nathalie TEMPS MERCIER sur la présentation du projet Espace Transition ;

Madame Perol informe d'une aide accordée par le C.C.A.S. pour une dette de loyer, d'un ajournement pour une facture d'énergie faute d'informations suffisantes, et d'un refus d'une bourse pour un permis de conduire compte tenu de ressources supérieures au plafond de référence.

Madame Perol rapporte également la présentation faite par Madame Temps Mercier de l'action de l'association Les Tourne Sols qui s'appuie sur l'art, au bénéfice de la santé mentale de jeunes de 12 ans à 25 ans. Cet accompagnement s'effectue dans la période appelée Espace Transition, se situant entre l'épisode de soin et le retour dans la communauté. Cette démarche relève de la prévention. Les jeunes sont encadrés par une professionnelle art-thérapeute et sont mis en situation de création artistique pendant 12 semaines. Le 5 juillet prochain un documentaire présentant le Programme Espace Transition sera diffusé en soirée à la Fabrique. Cette méthode a été mise au point au Canada où elle est largement diffusée.

Madame Caro confirme l'application de cette méthode depuis plusieurs années au Canada avec des résultats très intéressants pour les personnes accompagnées.

Le 10 juin 2024 : Commission « Culture » élargie aux associations portant sur la présentation du planning de la Fabrique (jusqu'à l'été 2025) et l'établissement du planning culturel 2024/2025 ;

Monsieur Breysse fait part de la présence de toutes les associations concernées et se félicite que l'ensemble des projets ait pu trouver leur place dans le planning.

Le 12 juin 2024 : Sortie à Paris du Conseil Municipal des Enfants ;

Madame Bazin décrit une très belle et enrichissante journée avec le CME. La matinée a été consacrée à Europa Expérience, un lieu d'exposition dédié au fonctionnement de l'Union Européenne et qui permet de s'immerger dans le quotidien d'un député européen. Le midi a été propice à un pique-nique dans le jardin des Tuileries avant un après-midi passé à explorer la Cité des Sciences.

Madame Bazin remercie tous les accompagnateurs qui ont permis ce déplacement.

Le 15 juin 2024 : Conseil Municipal des Enfants portant sur les Ecoutes et les projets en cours dont le Cinéma de plein air ;

Madame Bazin évoque les sujets abordés et fait part de la remise d'un chèque de 1000 € par le Lions Club pour la Tyrolienne.

Le 17 juin 2024 : Remise des dons du Rotary ;

Madame Perol informe de la remise d'un chèque du Rotary Club de 500 € destiné à aider les familles aux ressources modiques à couvrir leurs besoins en produits d'hygiène qui grèvent leur budget.

Le 17 juin 2024 : Commission des Finances portant sur la préparation du Conseil Municipal du 24 juin 2024 ;

Madame Caro précise que ce point sera évoqué plus avant dans l'ordre du jour.

Le 18 juin 2024 : Conférence Alzheimer ;

Madame Perol rend compte de la conférence Alzheimer dont le thème « Préservez-vous » s'adressait notamment aux aidants. Les trois points développés ont abordé :

- Les symptômes de la maladie ;
- Comment communiquer et avoir un comportement approprié ;
- Comment se préserver en tant qu'aidant et bénéficiaire de temps de répit.

Madame Perol indique que la conférence a rassemblé une vingtaine de personnes, ce qui est une satisfaction car la maladie d'Alzheimer reste un sujet encore tabou. Une permanence va ouvrir en septembre au CCAS pour accompagner les aidants qui en ont besoin.

Madame Caro rappelle l'importance d'aller vers les aidants car beaucoup ne demandent pas d'aide.

Madame Villette évoque l'intérêt du relais de cette initiative par l'association France Alzheimer.

Le 18 juin 2024 : Cérémonie commémorative du 18 juin 1940 ;

Monsieur Migeon souligne une fréquentation plus importante que les années précédentes et s'en félicite. Il remercie Monsieur Sireuil, Maître de cérémonie, Monsieur Moreau et tous les participants.

Madame Caro remercie Monsieur Migeon pour son implication.

Le 19 juin 2024 : Réunion sur la Fête du Pont ;

Monsieur Migeon fait part d'un grand tour de table et d'une réunion qui s'est bien déroulée, n'appelant pas de commentaires particuliers.

Le 21 juin 2024 : Fête de la musique ;

Monsieur Breysse se réjouit d'un très beau concert sous la Halle et Monsieur Guinard souligne la présence d'un public nombreux malgré le temps maussade. Tous les commerces de bouche sont restés ouverts et ont permis au public de se restaurer.

Madame Caro se félicite du déroulé de l'édition 2024.

Le 23 juin 2024 : Football - tournoi des sponsors ;

Madame Caro évoque les deux équipes de la ville et l'équipe de Pom-pom girls à leurs côtés. Un très beau moment de convivialité et un grand merci à tous les agents venus en nombre.

Délibération n°2024-052 : Compte-rendu des décisions du Maire.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Migeon qui informe :

Dans le cadre des délégations accordées à Madame le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises dans les domaines délégués, depuis la séance du 25 mars 2024.

Date	Objet	Montant
28/02/2024	Convention relative à la mise en dépôt d'un dispositif de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage avec la Préfecture du Loiret (renouvellement).	Montant : Néant
01/03/2024	Contrat d'abonnement avec la Société EDELIN et Cie pour l'entretien et l'accord de l'orgue de tribune de la collégiale.	Montant : 768 €
11/03/2024	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Association Cœur de Loire pour la mise en place de l'annexe en bord de Loire.	Montant : 15 € par m ²
11/03/2024	Convention de prestation de services avec Véolia concernant le suivi périodique du fonctionnement des équipements de pompage et de distribution de l'eau potable.	Montant : prestations forfaitaires de 7 855 € par semestre
18/03/2024	Convention de soutien à la diffusion de la culture scientifique avec Enedis et FRMJC pour l'exposition « Au Travers du Corps » organisée à la salle Alain Corneau du 13 au 19 mars 2024.	Montant : 1 417 €
28/03/2024	Décision portant sur la vente des boîtes de chocolat « M ».	Montant : 2,23 € l'unité
08/04/2024	Contrat de prêt de 200 000 € avec le Crédit Agricole concernant les travaux d'infrastructures de l'alimentation en eau potable pour une durée de 10 ans avec un taux de 3,44 %.	Montant : Echéance de 5 930,47 € par mois
08/04/2024	Contrat d'hébergement des logiciels JVS. Contrat de maintenance des logiciels JVS.	Montant : 5 476,50 € par an 8 419,00 € par an
09/04/2024	Convention avec la Protection Civile du Loiret pour le passage de la Flamme Olympique et le Village Olympique.	Montant : 581,85 €
15/04/2024	Convention de prêt de panneaux de l'exposition « La Préhistoire en bande-dessinée » avec le Musée d'Archéologie nationale.	Montant : à titre gratuit
25/04/2024	Contrat avec la Société ENVOL ESPACE pour un séjour à Londres du Centre de loisirs organisé du 20 au 26 octobre 2024.	Montant : 19 690,99 €
25/04/2024	Contrat de cession avec l'Association Emma, La voix du swing pour une représentation le 31 août 2024 dans le cadre de la Fête du Pont.	Montant : 2 200 €

18/05/2024	Contrat de prêt avec l'Association « Atelier Porte d'Amont » pour la mise à disposition d'une exposition « L'Estive » organisée à La Monnaye du 15 au 30 juin 2024.	Montant : à titre gratuit
20/05/2024	Convention d'aide au loyer au profit d'Amélie OLRÉ de la Boutique Ethic & Collect sise rue des Cordeliers.	Montant : 125 € par mois pendant 11 mois sur la base d'un loyer de 450 €
21/05/2024	Avenant n°4 à la convention cadre du 15 juin 2020 relative à la gestion du parc naturel départemental des courtils des Mauves de Meung-sur-Loire avec le Département du Loiret.	Montant : 29 308,47 € par an
29/05/2024	Contrat de cession avec l'Association Allo Maman Bobo pour un spectacle « Sur un arbre perché » organisé à la médiathèque le 31 juillet 2024.	Montant : 543,80 €
29/05/2024	Contrat de cession avec le Krizo Théâtre pour un spectacle « Le Petit Poucet » organisé à la médiathèque le 24 juillet 2024.	Montant : 500 €
31/05/2024	Contrat de prêt avec Patrick FISCHER pour la mise à disposition d'une exposition « Ils au Centre » organisée à La Monnaye du 6 juillet au 1 ^{er} septembre 2024.	Montant : à titre gratuit
10/06/2024	Contrat avec le Gîte Rayon de Sologne pour un séjour du Centre de loisirs organisé du 22 au 24 juillet 2024.	Montant : 1 782 €
14/06/2024	Convention avec la SELARL CASADEI-JUNG pour l'exercice d'une mission d'assistance relative à la caractérisation de la propriété d'un chemin rural, revendiqué par un propriétaire privé.	Montant : Taux horaire de 240 € H.T.

Délibération n°2024-053 : Tarifs des services publics (Centre de loisirs, Local jeunes, restaurant scolaire, périscolaire).

Madame Caro passe la parole à Monsieur Despérelle qui expose :

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur une actualisation des tarifs du centre de loisirs, du Local jeunes, du restaurant scolaire et du périscolaire, applicables à partir de l'année scolaire 2024/2025, tarifs présentés dans les tableaux ci-après.

Monsieur Despérelle indique en préambule les deux objectifs sous-tendant cette évolution :

- L'harmonisation des tarifs de la restauration dans les écoles et au Centre de loisirs ;
- L'actualisation du prix de la garderie car Meung-sur-Loire est une des communes les moins chères, voire la moins chère du territoire. Or, même si dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé les parents peuvent fournir le repas, il reste néanmoins les coûts de fonctionnement du service et notamment des animateurs qui encadrent les enfants.

Monsieur Despérelle fait part également de l'objectif des pénalités qui seront dorénavant appliquées pour non-réservation d'une garderie ou d'un repas. Il s'agit de faire prendre conscience aux parents des conséquences de l'absence d'inscription en amont de la venue de leur enfant en

termes d'organisation et de prévision d'encadrement. Jusqu'à présent ces pénalités n'existaient pas.

Madame Caro insiste sur l'application de ces pénalités après deux relances restées infructueuses.

Monsieur Despérelle donne lecture des tableaux suivants :

Restaurant scolaire

	Quotient Familial	Tarifs adoptés à compter de 2024
Repas enfant Magdunois à 1 euro	< 600	1.00 €
Repas enfant Magdunois tarif réduit et PAI	600 < QF < 799	2.05 €
Repas enfant Magdunois	+ 800	2.90 €
Repas enfant hors commune		4.95 €
Repas non réservé		4.95 €

Périscolaire

	Tarifs adoptés à compter de 2024
Garderie Matin	1 ^{er} enfant : 0.65 € 2 ^{ème} enfant : 0.55 € A partir du 3 ^{ème} enfant : 0.45 €
Garderie Soir	1 ^{er} enfant : 1.15 € 2 ^{ème} enfant : 1.00 € A partir du 3 ^{ème} enfant : 0.80 €
Pénalité de retard	10.00 €
Garderie non réservé	5.00 €

Centre de Loisirs - Tarifs adoptés à compter de 2024

Quotient Familial QF	Tarifs à la journée	Tarifs demi-journée	Tarifs demi-journée avec repas
< 264	3.15 €	1.50 €	2,10 €
265 < QF < 600	6.60 €	3.30 €	3.80 €
601 < QF < 666	8.30 €	4.15 €	5.20 €
667 < QF < 733	8,80 €	4.30 €	5.45 €
734 < QF < 800	12.10 €	6.00 €	7.10 €
+ 800	14.35 €	7.15 €	8.65 €
PAI	Suivant QF	Suivant QF	Suivant QF + 2.05 €

Garderie du Centre de Loisirs

	Tarifs adoptés à compter de 2024
Garderie Matin	1.60 €
Garderie Soir	1.60 €
Pénalité de retard	10.00 €

Local Jeunes

- Magdunois

	Tarifs adoptés à compter de 2024
Adhésion annuelle	20.00 €
Tarif journalier pack sport et activité	14.00 €
Tarif évènement (sortie soirée)	11.00 €
Tarif évènement Plus	27.00 €
Séjour ski	38.00 €
Séjour étranger	68.00 €

- Hors commune

	Tarifs adoptés à compter de 2024
Tarif journalier pack sport et activité	19.00 €
Tarif évènement (sortie soirée)	16.00 €
Tarif évènement Plus	32.00 €
Séjour ski	47.00 €
Séjour étranger	77.00 €

L'adhésion annuelle se comprend en année scolaire du 01/09 au 31/08.

Madame Caro souligne que cette hausse globale d'environ 5 % des tarifs reste très en-deçà de l'inflation constatée sur les denrées alimentaires, soit environ 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs du centre de loisirs, du Local jeunes, du restaurant scolaire et du périscolaire, tels que décrits ci-dessus, applicables à partir de l'année scolaire 2024/2025,
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités, les démarches et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Délibération n°2024-054 : Fixation du tarif de l'eau.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Rabier qui énonce :

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur une nouvelle tarification du m³ d'eau de l'ordre de 10 %, applicable à partir du 1^{er} janvier 2025, pour la prochaine facturation, comme suite à l'avis de la Commission des Finances.

Les tarifs se décomposent comme suit :

Tarification progressive de l'eau potable	Tarifs adoptés H.T. le m³
Par m ³ jusqu'à 175 m ³	1.05 €
De 176 m ³ jusqu'à 200 m ³	1.15 €
Au-delà de 200 m ³	1.45 €

Madame Caro confirme la proposition de la Commission des finances d'augmenter les tarifs de 10 % compte tenu d'un prix pratiqué très en deçà de ce qui est observé sur le territoire et au-delà. Le nouveau tarif est proposé à 1,05 € le m³ dans le cadre d'un tarif progressif et Madame Caro en appelle à la raison, rappelant l'importance de se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre du service rendu.

Monsieur Simonnet souligne les coûts très importants que nécessitent l'entretien et la rénovation du réseau d'eau potable.

Madame Caro approuve en rappelant la problématique des fuites d'eau, la nécessité du renforcement de la qualité de l'eau en intervenant au niveau des châteaux d'eau, les investissements liés à la vétusté de certains éléments du réseau d'eau potable.

Monsieur Simonnet rappelle que les prix pratiqués par la ville sont trop bas pour pouvoir prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau en termes d'aides à l'investissement.

Monsieur Rabier confirme l'état vieillissant d'une partie du réseau mais indique un rendement moyen de distribution d'eau potable de 80 %, ce qui reste dans la moyenne nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs de l'eau tels que décrits ci-dessus, applicables à partir du 1^{er} janvier 2025, pour la prochaine facturation,
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités inhérentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Délibération n°2024-055 : Renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget de la Z.A.C. des Tertres.

Madame Caro expose :

Afin de permettre la poursuite de la commercialisation de la dernière tranche des terrains de la Z.A.C. des Tertres et compte tenu du rythme de vente limité, il est demandé à l'Assemblée de donner délégation à Madame le Maire pour mener une consultation auprès de divers organismes bancaires (jusqu'au stade final du choix) en vue d'étudier, si besoin, le recours à une ligne de crédit de trésorerie pour l'année à venir.

Des simulations de financement sont en cours avec une enveloppe maximale évaluée à 1,5 millions d'euros.

Il est donc proposé à l'Assemblée de donner délégation générale à Madame le Maire pour poursuivre et finaliser la recherche de financements dans les limites sus-indiquées, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Madame Caro met en exergue la difficulté d'ajustement de la trésorerie du Budget de la Z.A.C. des Tertres compte tenu du décalage entre les dépenses liées aux travaux à engager préalablement à la commercialisation des terrains et la rentrée effective des recettes n'intervenant qu'à la signature de l'acte de vente. Il est donc nécessaire de disposer d'une ligne de trésorerie sur un an qui corresponde à une autorisation de découvert à hauteur maximale de 1,5 million d'euros.

Madame Caro rappelle également que le rythme actuel de commercialisation observé sur la Z.A.C. des Tertres marque un ralentissement net avec trois promesses de vente en cours seulement, dans un contexte d'accès aux prêts immobiliers devenu difficile pour les particuliers, ce qui freine considérablement l'accès à la propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne délégation générale à Madame le Maire pour :
 - mener une consultation auprès de divers organismes bancaires (jusqu'au stade final du choix) en vue d'étudier, si besoin, le recours à une ligne de crédit de trésorerie pour les années à venir, dans le cadre de la commercialisation des terrains de la dernière tranche de la Z.A.C., dans la limite de 1,5 millions d'euros,
 - poursuivre et finaliser la recherche de financements.
- autorise Madame le Maire à :
 - effectuer toutes les formalités afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
 - signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2024-056 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la classe découverte de l'école des Potières.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Despérelle qui informe :

Pour la prochaine année scolaire, les classes de Monsieur Belhomme-Omer (CP/CE1) et de Madame Grillon (CM2) ambitionnent de proposer une classe découverte à leurs élèves. Les objectifs pédagogiques de ce voyage scolaire sont de permettre aux enfants de s'ouvrir à un environnement non familial, de découvrir des activités en lien avec la nature et d'accroître leur autonomie dans un contexte adapté. Celle-ci s'organisera en partenariat avec l'organisme « Œuvre Universitaire du Loiret ».

Il est demandé à l'Assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle au profit de l'école des Potières, afin de l'aider financièrement dans l'organisation de cette classe découverte à hauteur de 50 € par élève.

Monsieur Despérelle se réjouit de la reprise des classes de découverte que réclament les enfants après plusieurs années d'arrêt dans le contexte du covid. Deux propositions de séjours d'une semaine sont à l'étude :

- Dans la commune de Crocq en Creuse, coût de 350 € par enfant ;
- Dans la commune de Combloux en Haute-Savoie, coût de 435 € par enfant.

Le CCAS pourra être sollicité par les familles faisant face à des difficultés financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle au profit de l'école des Potières, afin de l'aider financièrement dans l'organisation de la classe découverte prévue pour la prochaine année scolaire, à hauteur de 50 € par élève,
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer les formalités et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2024-057 : Travaux d'investissement à l'école des Potières : demande de subvention au titre du Fonds vert et auprès des autres administrations - modification du plan de financement.

Madame Caro passe la parole à Messieurs Despérelle et Dalmat. Monsieur Despérelle énonce :

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal avait adopté le plan de financement suivant pour l'opération de rénovation thermique et d'extension de l'école des Potières.

Dépenses	Montant HT	Recettes à solliciter	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	107 000 €	Région via CRST (25%)	237 440 €
Travaux de rénovation thermique (isolation, géothermie, menuiserie, ventilation GTC etc)	650 200 €	Fonds Vert (20%)	296 800 €
		DETR (35%)	415 520 €
		Autofinancement (20%)	237 440 €
Travaux d'extension	410 000 €		
Etudes diverses SPS et imprévus	20 000 €		
Total	1 187 200 €	Total	1 187 200 €

Les propositions du Maître d'œuvre au stade de l'APS évaluent le montant des travaux à 1 567 000 € H.T. hors maîtrise d'œuvre et études diverses.

Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement, étant entendu que l'Etat a d'ores et déjà notifié une DETR à hauteur de 200 000 €.

La répartition par financeur est proposée comme suit :

35 % Fonds vert
11,59 % DETR (déjà notifiée)
25 % Région
8,41 % FEDER

étant entendu que le complément de subvention permettant d'attendre le maximum de subvention autorisé (80 %) pourra être sollicité par Madame le Maire, selon son choix et notamment auprès du FEDER.

Il est donc demandé à l'Assemblée de donner délégation à Madame le Maire pour solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des différentes administrations compte tenu des montants du projet qui seront présentés par le Maître d'œuvre, et à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Despérelle rappelle que les travaux concernent :

- L'extension du restaurant scolaire ;
- La création d'un accueil périscolaire dédié ;
- La rénovation thermique.

Il indique également que ce projet important a fait l'objet d'une concertation avec l'équipe pédagogique de l'école.

Monsieur Dalmat détaille les travaux intérieurs, et notamment le remplacement d'une partie des menuiseries, l'isolation des plafonds, l'installation d'un éclairage LED. Il précise que le choix d'une installation de chauffage par géothermie permettra également un abaissement de 2 à 3 degrés des températures en période chaude.

Madame Caro confirme que ces investissements sont indispensables, mais d'un montant supérieur à ce qui était attendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le plan de financement ci-dessous,
- donne délégation générale à Madame le Maire :
 - pour modifier le plan de financement ci-dessous, relatif à la rénovation thermique et l'extension de l'école des Potières, en fonction des montants qui seront présentés par le Maître d'œuvre, en tant que de besoin dans la limite de l'enveloppe globale de l'opération,

Dépenses	Montant HT	Recettes à solliciter	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	123 000 €	Région via CRST (25 %)	431 250 €
Travaux de rénovation thermique (isolation, géothermie, menuiserie, ventilation GTC etc)	987 000 €	Fonds Vert (35 %)	603 750 €
Travaux d'extension	440 000 €	DETR (11,59 %)	200 000 €
Etudes diverses SPS,	35 000 €	FEDER (8,41 %)	145 072 €
Bureau de contrôle et imprévus		Autofinancement (20%)	345 000 €
Forage géothermie	140 000 €		
Total	1 725 000 €	Total	1 725 000 €

- pour solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des différents administrations décrites ci-dessus et notamment au titre du Fonds vert,
- pour constituer en temps voulu les dossiers afférents,

- pour effectuer toutes les formalités inhérentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2024-058 : Projet Artistique et Culturel de Territoire 2024 (PACT) : signature d'une convention avec la CCTVL et répartition de la subvention

Madame Caro passe la parole à Monsieur Breysse qui informe :

Dans le cadre du dossier commun déposé par la CCTVL au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2024, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a notifié la subvention attribuée à la Collectivité (CCTVL) à hauteur de 100 000 € pour une dépense subventionnable prévisionnelle de 465 236 € (budget artistique de référence plafonné à 250 000 €).

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer une convention avec la CCTVL, afin de permettre le versement de la subvention attribuée à la Commune, soit 2 985 €.

Pour information, la subvention PACT attribuée à la Commune de Meung-sur-Loire et aux partenaires de l'ex-CCVM s'établit comme suit :

	Coûts artistiques 2024 (Prévisionnels PLAFONNES)	Répartition subvention régionale 2024
Mairie - Pôle Culturel, Médiathèque et Musée	16 392 €	2 985 €
<i>Associations et villes partenaires</i>		
Musiques en Meung	30 000 € (plafond festival)	5 463 €
Ville Chaingy	6 250 €	1 138 €
Ville Saint-Ay	5 980 €	1 089 €
Dans les Sillons de Gaston Couté	2 750 €	501 €
Folk en Meung	3 005 €	547 €
Cie Les Utopies	20 000 €	3 642 €
Les Amis du Château	20 000 €	3 642 €
Les Fabricoles	17 300 €	3 151 €
Effigie(s) Théâtre	7 603 €	1 385 €

Gens de Meung sur Scène	2 800 €	510 €
Cie Idées mobiles	830 €	151 €
Ecole Elémentaire Jehan de Meung	2 310 €	421 €
TOTAL	135 220 €	24 625 €

Les conventions afférentes sont établies et signées par la CCTVL, étant entendu qu'une nouvelle actualisation du montant de la subvention pourra intervenir le cas échéant, dans le cadre du versement du solde, sur la base du bilan définitif.

La Commune de Meung-sur-Loire demeure l'interlocutrice des partenaires indiqués dans le tableau ci-dessus concernant ce dossier.

Monsieur Breyse souligne le fait que les conventions ne sont plus négociées au niveau des communes mais de la CCTVL. La ville reste néanmoins l'interlocutrice des partenaires. En 2024, la ville de Meung-sur-Loire a pu toucher directement 2 985 € de subvention régionale pour son Pôle culturel, la médiathèque et le musée sur les 24 625 € qui lui ont été alloués. Le solde s'est réparti sur les associations et les communes partenaires de la ville au titre de la culture.

Madame Caro observe une diminution continue des subventions soutenant la culture. Au-delà des discours, c'est à cette réalité que les villes et les associations culturelles sont confrontées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer une convention avec la CCTVL afin de permettre le versement de la subvention attribuée à la Commune, soit la somme de 2 985 €,
- prend acte qu'une nouvelle actualisation du montant de la subvention pourra intervenir le cas échéant, dans le cadre du versement du solde, sur la base du bilan définitif,
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2024-059 : Motion en faveur du soutien à la politique culturelle sur le territoire (PACT).

Monsieur Breyse poursuit :

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a constitué pour la première fois en 2024 un PACT (Projets Artistiques Culturels de Territoire) commun, traduisant son ambition politique de construire une dynamique culturelle forte sur son territoire. Cette action volontariste engagée par les élus et les services précédemment porteurs d'un PACT (Baule, Beaugency, Meung-sur-Loire, Communauté de Communes) a notamment pour principe directeur, au travers d'une gouvernance partagée, la recherche de synergies et de complémentarités. Madame BENASSY, Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire, déléguée à la Culture et à la coopération

internationale avait d'ailleurs affirmé lors des Assises de la Culture organisées le 7 octobre 2023, tout son soutien à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, exemplaire dans sa démarche pro-active de coopération et de partenariat autour d'un PACT commun.

Deux des principaux enjeux de ce PACT 2024 consistaient à proposer une offre culturelle homogène, en intégrant les zones dites « blanches » mais également de valoriser le travail en réseau via les projets pluricommunaux, dans une logique plus affirmée de maillage du territoire.

C'est en cela qu'au-delà de la poursuite de la promotion de la création artistique locale et de la participation citoyenne dans les projets, déjà engagées depuis plusieurs années au travers des différents PACT communaux, l'action communautaire a inscrit pour la première fois des interventions culturelles sur le territoire de la Beauce Oratorienne qualifiée de « zone blanche » et s'est aussi attachée à développer l'implantation d'évènements ou de festivals à l'échelle intercommunale, que ce soit, par exemple, le Salon du Livre multi-sites (Beaugency, Beauce la Romaine, Cléry-Saint-André), le festival Elles au Centre (Meung-sur-Loire, Baule, Beaugency et Cléry-Saint-André) ou le festival Petites Formes Mouvantes et Emouvantes porté par deux compagnies du territoire (Lailly-en-Val et Meung-sur-Loire).

Les subventionnements régionaux dernièrement notifiés au titre du PACT amènent les élus communautaires à la plus grande inquiétude quant à la pérennité de la richesse et de la diversité culturelle sur le territoire.

En effet, il ne peut être fait que le constat d'une diminution progressive de la part des subventionnements alloués, malgré les efforts réalisés et l'élargissement des actions à l'échelle du territoire, en passant de 132 675 € de subvention en 2021 à 100 000 € en 2024, soit une baisse de 25 % en 4 ans, venant ainsi fragiliser la dynamique engagée, en désavantageant des porteurs historiques.

Les élus regrettent que les efforts consentis par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dans l'élaboration de son premier PACT intercommunal n'aient pas été valorisés comme escompté, au regard de l'engagement qui avait été signifié à cet effet.

Cette baisse de subvention n'est pas sans incidence sur les budgets 2024 des partenaires, notamment associatifs, qui ont déjà élaboré leur programmation annuelle et dont l'annonce tardive de cette nouvelle baisse mettra en péril leur plan de financement, difficilement compensable par les communes, dont le budget culturel de l'année a déjà été établi, dans un contexte financier très contraint et soumis à l'inflation.

Les programmeurs pourront bien évidemment recourir à d'autres modèles économiques et moyens de financement complémentaires, ce qu'ils recherchent déjà depuis plusieurs années, que ce soit le sponsoring et le mécénat ou bien encore le développement de la billetterie, lesquels restent néanmoins de plus en plus complexes à mobiliser dans le contexte actuel et au risque également de voir le public se détourner des spectacles et de restreindre l'accès à la culture, ce qui serait contraire au principe même d'aménagement culturel du territoire affirmé par la Région Centre-Val de Loire.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les communes ont accordé des moyens très importants au regard de leurs possibilités financières pour accompagner et animer au mieux cette ambition culturelle, en lien avec ses partenaires historiques. Elle a aujourd'hui besoin d'un accompagnement et d'un engagement financier supra-communautaire pour lui permettre de poursuivre cette démarche d'aménagement culturel sur son territoire, afin de pouvoir maintenir sa spécificité culturelle et toute la richesse existante, source d'attractivité et de dynamisme tout en

permettant parallèlement à une zone blanche de densifier son offre culturelle, avec le soutien de l'ensemble des acteurs culturels, associatifs ou publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la motion en faveur du soutien à la politique culturelle sur le territoire (PACT), telle que décrite ci-dessus.

Délibération n°2024-060 : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire : approbation du compte-rendu du 21 mars 2024 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Madame Caro expose :

L'Assemblée est appelée à prendre acte du compte-rendu de la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du 21 mars 2024.

Le compte-rendu a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Il concerne l'actualisation des charges de transfert de la compétence « Soutien aux associations d'intérêt communautaire » à la suite de l'évolution des statuts validés au Conseil communautaire du 15 février 2024. Les attributions de compensation pour Meung-sur-Loire passent de 858 104 € à 858 704 €.

La collectivité est concernée par l'Association Meung Cyclisme pour 2024 uniquement.

Madame Caro indique que la Commission CLECT de la CCTVL, en redéfinissant ses critères de soutien direct aux associations sur la base de « l'intérêt communautaire », a retiré l'aide financière qu'elle allouait à Meung Cyclisme. La ville a fait appel de cette décision car l'association est présente sur tout le territoire et a de fait un intérêt communautaire reconnu. La CCTVL a accepté de reconsidérer sa décision, permettant à Meung Cyclisme d'être à nouveau bénéficiaire de son soutien financier direct à compter de 2025. Dans ce contexte, l'attribution de compensation allouée à la ville au titre de 2024 est augmentée d'une subvention exceptionnelle destinée à Meung Cyclisme, ce qui n'aura plus lieu d'être en 2025 lorsque l'association sera à nouveau intégrée en tant qu'association communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du 21 mars 2024, qui est joint à la présente délibération.

Délibération n°2024-061 : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire : modification des statuts concernant les compétences « Soutien aux associations d'intérêt communautaires » et « Coordination du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) commun ».

Madame Caro poursuit :

Dans le cadre d'une réflexion menée par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sur l'exercice de sa compétence « Soutien des associations sportives d'intérêt communautaire » et plus précisément son périmètre d'intervention, l'assemblée délibérante du 15 février 2024 a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, la constitution d'un PACT commun porté par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire avec les communes de Meung-sur-Loire, Beaugency et Baule, précédemment

porteuses d'un PACT a été approuvée par délibération du 16 novembre 2023. Il convient donc de modifier les statuts de l'intercommunalité.

Les conditions et modalités d'approbation des statuts sont les mêmes que pour les transferts de compétences, à savoir la double majorité qualifiée des Conseils municipaux des communes membres dans le délai de 3 mois à compter du 17 mai 2024, date de la notification aux Maires de la délibération communautaire portant modification des statuts.

Afin de faciliter la prise de l'arrêté inter-préfectoral portant modification des statuts par les Préfets du Loiret et du Loir-et-Cher, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer par délibérations concordantes avant mi-juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les statuts annexés à la présente délibération, issus des modifications apportées ci-dessus,
- donne délégation à Madame le Maire pour informer la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Préfecture du Loiret de l'approbation de la modification des statuts,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2024-062 : Rétrocession et acquisition de parcelles avec Valloire Habitat dans le quartier des Papecets.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Langer qui informe :

Dans le prolongement de la délibération du 13 mai dernier, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur la rétrocession et l'acquisition de parcelles avec Valloire Habitat, situées dans le quartier des Papecets. Il s'agit notamment d'une partie du lot 18 de 375 m² qui comprend un jardinet jouxtant le domaine public communal.

Par ailleurs, afin de régulariser des situations de fait, il est proposé de procéder à :

- une rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée AD 205 appartenant à Valloire Habitat au profit de la commune (surface de 26 m²), cette parcelle étant entretenue par la collectivité,
- une rétrocession d'une partie de la voirie jouxtant la parcelle AD 205 appartenant à la commune située rue Marcel Loiseau (4 m²) au profit de Valloire Habitat après déclassement du domaine public, cette voirie étant occupée par Valloire Habitat.

Il est proposé d'acquérir et de rétrocéder ces parcelles à l'euro symbolique, sachant que le Service France Domaine est saisi. Les plans sont joints en annexe.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à négocier, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous actes afférents.

Madame Caro commente les plans et photos projetés en séance et précise qu'il s'agit d'une démarche de formalisation de l'existant. Un jardinnet actuellement cultivé par un locataire de Valloire Habitat ne sera rétrocédé à la ville qu'au départ du résident.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord sur la rétrocession et l'acquisition de parcelles pour l'euro symbolique, avec Valloire Habitat, situées dans le quartier des Papecets, sur une partie du lot 18 d'une superficie de 375 m², qui comprend un jardinnet jouxtant le domaine public communal, sachant que le Service de France domaine est saisi. Les plans sont joints en annexe.
- autorise Madame le Maire à :
 - procéder à une rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée AD 205 appartenant à Valloire Habitat au profit de la Commune (surface de 26 m²), cette parcelle étant entretenue par la collectivité,
 - procéder à une rétrocession d'une partie de la voirie jouxtant la parcelle AD 205 appartenant à la commune située rue Marcel Loiseau (4 m²) au profit de Valloire Habitat après déclassement du domaine public, cette voirie étant occupée par Valloire Habitat.
 - effectuer toutes les formalités et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- désigne l'Etude de Maîtres CAMUS-VILLET pour rédiger l'acte notarié à venir,
- autorise Madame le Maire à signer en temps voulu l'acte notarié, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2024-063 : Exercice du droit de préférence sur les parcelles situées Prés d'Aunay, La Sermaudière et les Prés des Culands.

Madame Caro passe la parole à Monsieur Simonnet qui expose :

La SARL NOTAIRES DES LOGES a indiqué à la Commune, en date du 3 mai 2024, que les Consorts PEAN souhaitent vendre des parcelles de bois ou assimilé (taillis) à Meung-sur-Loire, figurant au cadastre :

- B 269 Prés d'Aunay (582 m²)
- B 270 Prés d'Aunay (263 m²)
- B 272 Prés d'Aunay (332 m²)
- B 276 Prés d'Aunay (450 m²)
- B 277 Prés d'Aunay (216 m²)
- B 278 Prés d'Aunay (240 m²)
- B 286 Prés d'Aunay (260 m²)
- B 864 La Sermaudière (365 m²)
- B 929 Les Prés des Culands (1120 m²)

L'une d'elles, à savoir la parcelle cadastrée B 286, est contiguë à une propriété également boisée ou assimilée (taillis) appartenant à la Commune à savoir les parcelles B 281 et 287 Prés d'Aunay.

La Commune dispose d'un droit de préférence en vertu des articles L 331-19 et suivants du code forestier.

Aussi, la Commune peut exercer, dans un délai de 2 mois, ce droit qui s'applique sur l'ensemble des parcelles, d'une superficie totale de 3 828 m², pour un montant de 2 000 € HT.

Il est précisé que pour le cas où plusieurs propriétaires voisins exerceraient leur droit de préférence, le vendeur choisit librement auquel il entend céder ses parcelles.

Il est donc demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette acquisition de parcelles par voie de préférence, et dans l'affirmative, d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer en temps voulu l'acte notarié à venir.

Monsieur Simonnet souligne l'intérêt d'acquérir ces parcelles pour préserver le droit de passage, mais également du fait de leur situation en zone inondable.

Madame Caro confirme la pertinence de se saisir des opportunités foncières permettant de répondre à l'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'acquérir par voie de préférence les parcelles de bois ou assimilé (taillis) décrites ci-dessus, situées Prés d'Aunay, La Sermaudière et Prés des Culands, d'une superficie de 3 828 m², appartenant aux Consorts PEAN, pour un montant de 2 000 € H.T.,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes et les modifications administratives, techniques et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à régler les frais annexes liés à cette acquisition, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment l'acte notarié.

Délibération n°2024-064 : Personnel communal : création d'un emploi permanent.

Madame Caro énonce :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois,

Compte tenu d'une réintégration à la suite d'une disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- création d'un emploi au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10/20^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de créer l'emploi tel que proposé ci-dessus,
- d'adopter la modification du tableau des emplois, à compter du 1^{er} juillet 2024, comme suit :

Filières	Grades	Catégorie	Effectif avant délibération.	Effectif après délibération	Durée Hebdomadaire
Culture	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	0	1	10/20 ^{ème}

- de donner délégation à Madame le Maire pour effectuer les démarches afférentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n°2024-065 : Personnel communal : créations de postes.

Madame Caro poursuit :

Il est demandé à l'Assemblée de pourvoir aux créations de postes qui s'avèreraient nécessaires pour les activités périscolaires et d'animations, ainsi que pour les professeurs de musique pour les cours d'enseignement musical, en fonction des quotités existantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide :
 - de créer des postes qui s'avèreraient nécessaires pour les activités périscolaires et d'animations et pour les professeurs de musique pour les cours d'enseignement musical, en fonction des quotités existantes,
 - de donner délégation à Madame le Maire pour effectuer les démarches inhérentes et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Questions et communications diverses

Madame le Maire fait part des prochaines dates à retenir :

Le 27 juin 2024 à 19h00 : Réunion de préparation des élections

Le 28 juin 2024 à 9h30 : Réunion du Groupe Culture

Le 29 juin 2024 à 10h30 : Inauguration de l'exposition sur les Dioramas, remise des dictionnaires à la Monnaie et départ en retraite de Mesdames SUFFRIN, VIDAL et BLANC
 Le 29 juin 2024 à 19h00 : Fête des voisins - Comité de quartier des Papecets
 Le 30 juin et le 7 juillet 2024 : Elections législatives (1^{er} et 2^{ème} tour)
 Le 30 juin 2024 à 12h00 : Fête de quartier des Tertres
 Le 5 juillet 2024 à 17h30 : Fête de l'été de la crèche
 Le 5 juillet 2024 à 20h30 : Cinéma de plein air
 Le 6 juillet 2024 à 9h30 : Réunion des Comités de quartiers
 Le 8 juillet 2024 à 15h00 : Conseil d'Administration du C.C.A.S.
 Le 10 juillet 2024 : (10h15) Inauguration de la piste cyclable et de la tyrolienne ; (16h11) passage de la Flamme Olympique
 Le 14 juillet 2024 : Inauguration de la route des Illustres (19h00) et Inauguration du city stade et du terrain de basket ; à partir de 22h00 : retraite aux flambeaux ; rassemblement square des Vignerons ; feu d'artifice sur les bords de Loire et bal sous la halle
 Les 31 août et 1^{er} septembre 2024 : Fête du Pont
 Le 7 septembre 2024 de 10h00 à 17h00 : Forum des Passions et accueil des nouveaux arrivants
 Le 16 septembre 2024 à 18h30 : Commission des Finances
 Le 23 septembre 2024 à 20h30 : Conseil Municipal

Madame le Maire fait part de remerciements d'Associations pour l'attribution de la subvention 2024 :

- SHOL
- AAPPMA
- Familles Rurales
- Musiques en Meung
- Association Marche
- Souvenir Français
- FNACA
- Bibliothèque Sonore d'Orléans et du Loiret
- Comité de Jumelage Meung-Bierun
- MFR de Chaingy
- CLIC Entraide Union

Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours ou réalisés :

- **Restauration de la statue Jehan de Meung**

La restauration de la statue Jehan de Meung va se poursuivre après avoir fait l'objet d'une numérisation et sera visible dès septembre à l'orangerie, sous le préau adjacent à la Salle du Conseil municipal.

- **Réouverture de la circulation sous la Porte d'Amont**

La circulation sera possible à l'issue de la mise en place du gazon dans le square de la Place du Maupas. Ces travaux interviendront du 26 juin au 6 juillet.

- **Travaux rue de Châteaudun**

Les travaux de création de deux trottoirs, afin d'améliorer le cheminement des scolaires vers le collège, au niveau du CTM jusqu'à l'entrée du parc Synergie débuteront début septembre pour une durée de 3 semaines.

Madame Perol souligne la prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées devant le foyer de l'APAJH.

- **Travaux rue de la Gare**

Ces travaux sont en cours de réalisation et seront achevés par de la signalisation horizontale dès que la météo le permettra.

- **Travaux du poste de police**

Jeudi 20 juin, présentation des travaux aux personnels du bâtiment France Services.

Début des travaux le 24/06 par la mise en place des cloisons et électricité dans les futurs vestiaires de la police municipale.

Ces travaux continueront tout au long de l'été et en fonction du départ de la CCTVL pour s'achever fin septembre par l'adaptation des sanitaires.

Madame Caro rappelle que ce déménagement de la Police municipale est lié à la vente des locaux actuels rue des Cordeliers.

- **Piste cyclable rue de Blois**

Les travaux s'achèveront le 28/06 par la finalisation des EV (préparation des sols).

- **Place du Maupas**

Les travaux de plantation seront achevés pour le 6 juillet. Il restera la pose du mobilier urbain courant juillet (à l'issue du passage de la flamme). L'ouverture à la circulation est prévue le 6 ou 8 juillet.

- **Porte d'Amont**

Suite à la découverte d'une solive très dégradée nécessitant son remplacement, les travaux de réfection des planchers sont prolongés jusqu'à fin juillet.

Report de l'intervention sur la remise en fonctionnement de l'horlogerie et du réseau électrique en septembre.

Restons dans l'attente du devis de changement de cette solive.

De plus, la cloche étant fêlée, elle nécessite une réparation avant

Madame Caro remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h04.

Approuvé à la séance du 23 septembre 2024.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Aurore CARO



Georges CAMUS

